



RECU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D00720010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 30/06/2023

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. André TERZO.

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoit CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

OBJET : 17 - Création de 4 emplois au sein de la Direction de l'Education et un emploi à la Direction de la Petite Enfance - Actualisation de la liste des emplois permanents – Ville de Besançon

Délibération n° 2023/007200

Création de 4 emplois au sein de la Direction de l'Education et un emploi à la Direction de la Petite Enfance - Actualisation de la liste des emplois permanents – Ville de Besançon

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	08/06/2023	Favorable (2 abstentions)

Résumé :

Il appartient au Conseil municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création d'un emploi d'attaché (chargé de mission), d'un emploi d'animateur, de 2 emplois d'agent de maîtrise au sein de la Direction de l'Education et d'un emploi d'adjoint technique à la Direction de la Petite Enfance. Cette mise à jour concerne le budget principal uniquement.

Récapitulatif :

Filière Cadre d'emploi ou métier	Emplois ouverts	dont emplois à Temps Complet	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à Temps Complet
Budget Principal	2017	1546	2022	1551
BA Archéologie préventive	3	3	3	3
BA Forêts	7	7	7	7
Somme :	2027	1556	2032	1561

I. Direction de l'Education

A/ Contexte

Un cadre, ingénieur en organisation, est mis à disposition par le Pôle RH depuis 6 mois au sein de la Direction Education. Son apport se révèle précieux dans la conduite de projets transversaux, mais aussi dans la réflexion globale d'organisation de la Direction.

Il est ainsi proposé de pérenniser ce poste de chargé de mission, de sorte de renforcer sur le long cours les fonctions support et coordination au sein de la Direction Education et d'accompagner le travail sur les enjeux d'organisation et de coordination à l'échelle d'une Direction comprenant plus de 900 agents.

Ce poste permettra notamment de préparer, dans le cadre d'un processus collectif, la réforme des missions des ATSEM (l'objectif étant de faire participer ces agents aux activités du périscolaire, sur une vingtaine d'écoles maternelles à compter de la rentrée scolaire 2024-2025, prioritairement sur le temps du midi, en lien avec l'objectif d'accroître les capacités d'accueil de la Ville en restauration scolaire), et de poursuivre le travail important mené depuis un an sur l'organisation des process et sur la définition des éventuels ajustements de périmètre à réaliser entre Services, ainsi qu'un chantier à venir sur l'évaluation de la charge de travail.

Ce chargé de mission aura par ailleurs pour mission d'animer un travail avec les autres Directions pour optimiser la gestion de certains marchés publics devant être gérés de façon plus transversale

- Poursuite de la structuration et du renforcement du service Entretien-patrimoine-logistique

Pour répondre aux enjeux opérationnels et de service de la Direction Education, en lien avec la priorité forte donnée à l'Education sur le présent mandat (plan Ecoles de 60 M€, travaux en tranches annuelles en forte augmentation, objectif d'augmentation de la capacité d'accueil sur les temps

périscolaire, notamment du midi, de sorte d'être en capacité d'accueillir en fin de mandat 70 % des effectifs scolaires à la restauration collective...), une évolution de l'organisation du service Entretien Patrimoine Logistique a été validée en 2020.

Le service Entretien Patrimoine Logistique de la Direction de l'Education est ainsi progressivement renforcé pour disposer, à terme, de 16 chefs d'équipe (= agent de maîtrise) destinés à assurer l'encadrement et l'organisation du travail d'une vingtaine d'agents sur une moyenne de 4 à 5 sites.

Aujourd'hui, 10 postes ont déjà été créés, dont deux au budget primitif 2023.

Il est proposé de poursuivre la mise en œuvre de cette orientation, avec la création à l'occasion de cette décision modificative n°1 de 2023 de 2 nouveaux postes afin que chaque secteur dispose de 3 chefs d'équipe, le projet étant de créer les 4 derniers postes de chefs d'équipe, pour arriver à l'organigramme cible, sur les 2 prochaines années, voire si possible dès 2024 pour coïncider avec la mise en œuvre de la réforme ATSEM-Animateur.

- Création d'un 24^{ème} poste de Directeur d'accueil de loisirs multi-sites

Dans le cadre du développement des capacités d'accueil en périscolaire, il s'avère nécessaire de créer un 24^{ème} poste de Directeur d'Accueil de Loisirs multi-sites dans le secteur EST (Palente - Clairs-Soleils - Bregille) en vue d'accompagner l'accroissement du nombre d'enfants accueillis dans ce secteur de la ville.

Ce poste est financé sur l'enveloppe supplémentaire en fonctionnement de 500 K€, inscrite chaque année au budget primitif, pour atteindre en fin de mandat l'objectif d'une capacité d'accueil en restauration de 70 % des effectifs scolaires.

B/ Evolution proposée

Il est proposé de créer :

- un emploi d'attaché (chargé de mission) rattaché à la Directrice, filière administrative, catégorie A, grade de référence attaché à temps complet dans les effectifs de la Ville de Besançon,
- 2 emplois d'agent de maîtrise (chef d'équipe) au sein du service Entretien Patrimoine Logistique, filière technique, catégorie C, grade de référence agent de maitrise principal à temps complet dans les effectifs de la Ville de Besançon,
- un emploi d'animateur (Directeur d'Accueil de Loisirs Multi Sites) au sein du service Périscolaire, filière animation, catégorie B, grade de référence animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet dans les effectifs de la Ville de Besançon.

II. Direction de la Petite Enfance

A/ Contexte

La Direction Petite Enfance est confrontée régulièrement à des difficultés de remplacements d'agents absents alors qu'elle doit se conformer aux exigences règlementaires d'encadrement des jeunes enfants.

Cette situation, d'ampleur nationale, fait l'objet d'alerte des élus des diverses villes et intercommunalités auprès des pouvoirs publics en charge de la formation professionnelle (Etat, Régions...). Le Gouvernement a engagé à la fois un Comité de filière et un Conseil National de la Résistance, dont les effets sont attendus afin de répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs d'encadrement des jeunes enfants.

Enfin, comme nombre de métiers d'aide à la personne, ceux-ci ont été fortement affectés par la crise COVID, générant une désaffiliation.

L'agent recruté (poste créé par redéploiement d'un poste d'assistante maternelle) rejoindra le Volant de remplacement de la Direction Petite Enfance afin de répondre aux absences imprévues au sein des crèches. Il contribuera au bon fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, soit sur des missions de support technique essentielles (propreté des locaux, entretien et mise à disposition du linge, mise à disposition des repas et gouters en conformité...), soit auprès des jeunes enfants en appui des équipes de professionnelles titulaires.

Cela permettra d'accroître la réactivité indispensable à la permanence de ce service public de proximité pour les familles bisontines.

B/ Evolution proposée

Il est proposé de créer en emploi d'adjoint technique (agent polyvalent d'établissement de la Petite Enfance), filière technique, catégorie C, grade de référence Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet dans les effectifs de la Ville de Besançon.

III. Liste des Emplois Permanents après mise à jour

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouvert	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour	dont emplois à Temps Complet
Emplois Fonctionnels		1	1		1	1
Directeur général adjoint	A	1	1		1	1
Filière administrative		244	243		245	244
Administrateurs Territoriaux	A	1	1		1	1
Attachés Territoriaux	A	68	68	+1	69	69
Rédacteurs Territoriaux	B	81	81		81	81
Adjoints administratifs territoriaux	C	94	93		94	93
Filière animation		458	48		459	49
Animateurs territoriaux	B	30	30	+1	31	31
Adjoints territoriaux d'animation	C	428	18		428	18
Filière culturelle		176	172		176	172
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	15	15		15	15
Bibliothécaires territoriaux	A	12	12		12	12
Conservateurs territoriaux des bibliothèques	A	2	2		2	2
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	8	8		8	8
Directeurs établissements territoriaux d'enseignement artistique	A	1	1		1	1
Professeurs territoriaux enseignement artistique	A	12	12		12	12
Assistants Territoriaux Enseignement Artistique	B	4	4		4	4
Assistants Territoriaux Conservation du Patrimoine et des	B	54	52		54	52

Bibliothèques						
Adjointes du patrimoine territoriaux	C	68	66		68	66
Filière médico-sociale		147	146		147	146
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	A	1	1		1	1
Infirmiers Territoriaux en Soins Généraux	A	1	1		1	1
Médecins territoriaux	A	1	1		1	1
Puéricultrices territoriales	A	5	5		5	5
Auxiliaires de puériculture territoriaux	B	138	137		138	137
Auxiliaires de soins territoriaux	C	1	1		1	1
Filière Médico-technique		3	3		3	3
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	A	2	2		2	2
Péd Pod Erg Psy Ort Tec Man Pré Diét Ter	A	1	1		1	1
Filière Sécurité (Police Municipale)		70	70		70	70
Chef de service de Police Municipale	B	5	5		5	5
Agents de police municipale	A	65	65		65	65
Filière Sociale		143	138		143	138
Assistants territoriaux socio-éducatifs	A	7	7		7	7
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	35	35		35	35
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	C	95	90		95	90
Agents sociaux territoriaux	C	6	6		6	6
Filière sportive		31	31		31	31
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	A	4	4		4	4
Educateurs territoriaux des APS	B	27	27		27	27
Filière technique		744	694		747	697
Ingénieurs territoriaux	A	29	29		29	29
Techniciens territoriaux	B	53	53		53	53
Agents de maîtrise Territoriaux	C	82	82	+2	84	84
Adjointes techniques territoriaux	C	580	530	+1	581	531
TOTAL		2017	1546		2022	1551

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la Fonction Publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité réglementaires auront été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- autorise la création d'un emploi d'attaché (chargé de mission) au sein de la Direction de l'Education ;
- autorise la création d'un emploi d'animateur (Directeur d'Accueil de Loisirs Multi sites) au sein du service Péri-scolaire de la Direction de l'Education ;
- autorise la création de 2 emplois d'agent de maîtrise (chef d'équipe) au sein du service Entretien Patrimoine Logistique de la Direction de l'Education ;
- autorise la création d'un emploi d'adjoint technique (agent polyvalent des établissements de la Petite Enfance) à la Direction de la Petite Enfance ;
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations intervenant sur le budget principal ;
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions* : 10

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



André TERZO,
Conseiller Municipal Délégué



Anne VIGNOT